

Un grand rassemblement pour mettre fin à l'intimidation homophobe



Cheyenne Chartrand et sa fille faisaient partie des 300 personnes qui ont participé au rassemblement de sensibilisation en vue d'offrir de l'espoir et du soutien.

Des centaines de gens se sont rendus au Palais législatif du Manitoba pour un grand rassemblement de sensibilisation à l'intimidation homophobe. L'événement était organisé par le Rainbow Resource Centre, organisme de soutien communautaire sans but lucratif offrant des services à la communauté gaie, lesbienne, bisexuelle, transsexuelle et bi-spirituelle de Winnipeg.

Un étudiant dans la foule a dit être là pour donner espoir aux personnes qui ont été intimidées et a fait référence à la série de suicides récents d'adolescents gais aux États-Unis. « Ça n'a pas besoin de se passer chez nous pour nous toucher », a-t-il dit.

Aux États-Unis, un certain nombre de suicides récents ont été commis par des adolescents qui avaient été victimes d'intimidation homophobe. Parmi ces tragédies, on trouve le cas de Tyler Clementi, qui s'est suicidé en se sautant du pont George



Washington le 22 septembre 2010, et Seth Walsh, un élève secondaire californien de 13 ans, qui s'est enlevé la vie après avoir apparemment subi une intimidation impitoyable. Le rassemblement a mis en vedette plusieurs orateurs dont M. Chad Smith, directeur général du Rainbow Resource Centre, M. Jim Rondeau, ministre responsable du Programme Enfants en santé Manitoba, M. Jon Gerrard, chef du Parti libéral du Manitoba, et de nombreux jeunes qui ont été victimes d'intimidation.

Les droits en question par Jerry Woods, président Ça s'améliore ési

Le 12 octobre 2010, une réunion du conseil municipal de Fort Worth est devenue un « hit » sur YouTube. Le conseiller municipal Joël Burns a utilisé un moment d'immunité parlementaire pour transmettre un message éloquent et déchirant.

Il a commencé à parler de Asher Brown, un élève de 13 ans de Houston, qui s'est fait traiter de tapette et de tante et qui a été victime de harcèlement et d'intimidation pendant des années. Un jour, Asher est rentré à la maison et s'est enlevé la vie. Monsieur Burns a ensuite parlé de Billy Lucas, Justin Aaberg, Seth Walsh, Tyler Clementi et Raymond Chase. Tous ces élèves et étudiants ont été victimes d'intimidation parce qu'ils étaient gais ou perçus comme étant gais. Tous se sont suicidés au cours des quelques derniers mois.

Monsieur Burns est gai et il a transmis un message puissant, presque douloureux par sa clarté et son honnêteté. « L'intimidation chez les adolescents, dit-il, a atteint un niveau épidémique aux États-Unis, surtout chez les jeunes gais et lesbiennes. » Cela doit cesser.

Monsieur Burns a également parlé de ses propres expériences de victime d'intimidation. Un incident en particulier lui a fait croire que quelque chose n'allait vraiment pas chez lui. Il ne le croit plus et, le 12 octobre, il a prié les jeunes de se donner une chance de voir comment les choses vont s'améliorer.

« Les attitudes vont changer, a-t-il dit, et la vie va devenir meilleure et vous pouvez avoir une longue vie remplie de souvenirs heureux. Donnez-vous simplement du temps. »

À ce jour, ce vidéo a été visionné plus de deux millions de fois. Il n'est pas facile à regarder. Il vous mettra peut-être mal à l'aise, mais le message est trop fort pour qu'on puisse l'ignorer. Je vous encourage à le regarder et à transmettre le message de Joël Burns.

Au Manitoba, si l'intimidation fait référence à l'orientation ou à l'identité sexuelles, elle constitue une forme de harcèlement en vertu du *Code des droits de la personne*. Pour mieux comprendre l'intimidation et sa prévention, vous trouverez des renseignements sur le site Web de Sécurité à l'école Manitoba.

Selon le Conseil canadien des droits des enfants, environ 294 jeunes se suicident chaque année. Le Conseil reconnaît également que les jeunes Autochtones et les jeunes gais et lesbiennes peuvent être à risque plus élevé selon la communauté où ils vivent et leur propre estime de soi.

www.youtube.com/watch?v=ax96cghOnY4

Le message de Gloria Steinem aux étudiants: Nous faisons ce que nous voyons et non ce qu'on nous dit de faire.

L'auteure et féministe renommée, Gloria Steinem, a parlé avec espoir, humour et honnêteté à un auditoire de presque 700 personnes lors d'une présentation organisée par l'association



étudiante et le collectif des femmes de l'Université de Brandon.

Madame Steinem a commencé la soirée en expliquant que le terme féministe a été diabolisé, de qui fait que les gens répugnent à l'utiliser. Elle a fait référence au dictionnaire Webster's qui définit le féminisme comme la théorie de l'égalité politique, économique et sociale des sexes. Elle a expliqué que, statistiquement, une fois que les gens comprennent le sens du mot, le pourcentage de femmes qui s'identifient comme féministes fait plus que doubler.

Madame Steinem a dit que la croyance populaire veut que les femmes puissent faire les mêmes choses que les hommes mais qu'il n'est pas aussi répandu de croire que les hommes peuvent faire ce que

Elle a également parlé des nombreuses formes de discrimination et de la façon dont elles sont toutes étroitement liées,

disant que les hommes et les femmes perdent tous une part de leur humanité si nous permettons l'existence de systèmes qui étiquètent les gens.

Les hommes sont dépossédés des qualités qu'on qualifie erronément de féminines, soit celles nécessaires pour élever des enfants et s'en occuper, soit l'empathie, la patience, l'attention aux détails... et (les femmes) sont dépossédées des qualités qu'on qualifie erronément de masculines, soit celles liées à l'assertivité et à la gestion de conflits.

Lorsque Pam Roberts, coordonnatrice de la conférence des jeunes de la Commission des droits de la personne du Manitoba, lui a demandé quel message elle aimerait transmettre aux jeunes du Manitoba qui s'intéressent à la promotion des changements sociaux, elle a répondu : Nous faisons ce que nous voyons et non ce qu'on nous dit de faire. Elle a ensuite cité Mahatma Gandhi : Soyez le changement que vous désirez voir dans le monde.

Madame Steinem a été présentée par Madame Deborah Poff, première rectrice de l'Université de Brandon. La présentation a eu lieu à Brandon, le 18 octobre 2010, à l'occasion du 81^e anniversaire de la Journée de la personne au Canada, qui marque le jour où les femmes ont officiellement été reconnues comme personnes au Canada.

La date limite pour les prix approche

La date limite pour les mises en candidature pour les prix manitobains des droits de la personne est le 12 novembre 2010.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne reconnaît la contribution de personnes ou de groupes qui ont fait la promotion des droits de la personne par les arts (y compris l'écriture, les arts visuels et les arts d'interprétation). La Bourse commémorative Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse sera accordée à un jeune ou à un groupe de jeunes de moins de 25 ans qui a agi pour favoriser le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales au Manitoba.

Formules de mise en candidature : http://www.gov.mb.ca/hrc/pdf/nomination_2010.pdf



Nouvelle tendance en 2009 Rapport annuel

On remarque une nouvelle tendance dans le domaine des plaintes relatives aux droits de la personne, soit une augmentation constante des plaintes fondées sur les incapacités mentales, dit Dianna Scarth, directrice générale de la Commission. Au cours des trois dernières années, le nombre moyen de plaintes concernant les incapacités mentales a augmenté et correspond maintenant à 25 à 28 % de toutes les plaintes reçues pendant l'année. Alors que de 2000 à 2002, les plaintes fondées sur les incapacités mentales constituaient 16 % de toutes les plaintes concernant une incapacité.

En réponse à cette tendance, la Commission ajoutera un nouveau séminaire à ses programmes éducatifs. « Parce que les incapacités mentales présentent des défis uniques pour les employeurs et les fournisseurs de services, nous allons mettre sur pied ce nouveau séminaire afin d'offrir des conseils pratiques, a dit Madame Scarth, en ajoutant que le séminaire sur l'accommodement des employés ayant des incapacités mentales sera offert au public au début de 2011. Tous les séminaires et les ateliers offerts au public par la Commission se trouvent sur son site Web.

Le rapport annuel parle également des plaintes dont la nature est institutionnelle. Selon Madame Scarth, il faut plus de temps et de ressources pour enquêter sur ces plaintes, faire des recherches et trouver des solutions. Par contre, une fois résolues, elles profitent à un groupe de gens qui ont fait l'objet de discrimination institutionnelle.

Elle dit que la Commission utilise des moyens proactifs pour résoudre la discrimination institutionnelle. Par exemple, la Commission fait maintenant partie d'une coalition qui comprend la Commission canadienne des droits de la personne et la Treaty Relations Commission. Ces commissions collaborent pour sensibiliser la population aux droits de la personne et aux droits conférés par traités au Manitoba.

Dans son message inclus dans le rapport annuel, le président, Jerry Woods, écrit : « Depuis de nombreuses années, nous apprécions notre droit fondamental de travailler, d'obtenir des services et de trouver un logement sans que des préjugés archaïques ne nous en empêchent.

Le rapport annuel 2009 est accessible en ligne sur le site Web de la Commission.



Mme Pam Roberts, enquêtrice de la Commission des droits de la personne du Manitoba, fait une démonstration de la Leçon sur les droits de la personne pour de nombreux enseignants enthousiastes dans le cadre de la conférence annuelle SAG (Special

Area Groups) 2010 de la Manitoba Social Studies Teachers' Association.

Les critiques ont été enthousiastes et de nombreux enseignants ont reconnu que le site est un excellent outil éducatif. La Leçon sur les droits de la personne sera lancée officiellement le mois prochain.

www.manitobaclassaction.com/